

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'AKKOMQ

Trois-Rivières, le samedi 16 novembre 2019

1. Ouverture de l'assemblée

Heure: 13:00

Proposée par Normand Bousquet

Secondée par Pierre De Luca

Acceptée à l'unanimité

2. Acceptation des dernières minutes de l'assemblée

Proposée par Normand Bousquet

Secondée par Pierre De Luca

Acceptée à l'unanimité

3. Adoption de l'ordre du jour

Proposée par Normand Bousquet

Secondée par Pierre De Luca

Acceptée à l'unanimité

4. Adoption du procès verbal du 10 novembre 2018

Proposé par Anne-Marie Giasson

Secondé par Emmanuelle Gemme

Accepté à l'unanimité

5. Rapports des comités et des administrateurs

Vice-Présidente, comité assurances, : Anne-Marie Giasson

Nous avons reçu une plainte déontologique cette année qui s'est révélée non fondée et qui est maintenant rendue dans les mains des autorités. Le dossier serait presque réglé.

Comité publicité - Jacinte Durand

Avec l'utilisation du SEO, notre site web ressort maintenant beaucoup plus vite dans les moteurs de recherche. Dans certaines régions, nous sommes dans la première page.

La maquette du site web a été refaite. Vous pouvez le consulter dès maintenant. Il nous reste à y mettre de nouvelles photos et les textes seront refaits pour respecter les recommandations faites en lien avec l'utilisation de certains mots. Si vous avez des suggestions, faites-nous les parvenir.

Directeur des événements– Bertrand Fontaine

Comme toujours, les reçus (paquet de 250) sont vendus 20\$ au congrès et sont normalement 30\$. L'envoi des reçus se fait toujours le vendredi.

Nous avons reçu de bons commentaires quant à l'emplacement du congrès cette année (St-Hyacinthe). Nous ajusterons le tir l'an prochain pour ce qui est de la salle afin d'accueillir plus confortablement un plus grand nombre de personnes.

Direction exécutive - Carol-Anne Therrien / Direction administrative -Emmanuelle Gemme

Nous avons débuté le paiement en ligne par virement Interac avec le congrès. Nous mettrons disponible bientôt les autres services de l'AKKOMQ. Les nouveaux membres devront payer par chèque cette année, mais les membres pourront effectuer leur renouvellement de cotisation 2020 par virement ou par chèque. Pour l'instant, Paypal n'est pas une option, car les coûts sont trop importants.

Nous vous demandons de changer votre adresse personnelle auprès de nous (directionexecutive@akkomq.ca) et de changer votre adresse professionnelle sur le site web de l'association. Les assurances consultent d'abord le site pour confirmer la validité d'un reçu et lorsque l'adresse est erronée ou absente, elles doivent nous contacter pour tout confirmer.

Rappel sur les années sabbatiques : l'option de prendre une année sabbatique auprès de l'association est disponible. Toutefois, prenez note des points suivants avant de prendre votre décision.

- Une année sabbatique à l'AKKOMQ est toujours du 15 janvier au 14 janvier de l'année suivante. On ne peut commencer un congé ou reprendre nos activités en plein milieu de l'année.
- Vous n'êtes pas assuré lorsque vous êtes en sabbatique. Il faut savoir que s'il y a poursuite judiciaire, vous devez être assuré au moment de la poursuite et non seulement au moment des faits allégués.
- Vous devez compléter 20 crédits de formation continue (au lieu de 30) au cours du cycle de 2 ans.

Plusieurs choisissent de payer la cotisation complète pour être assurés et pour avoir la liberté d'arrêter et de reprendre le travail quand ils veulent.

Notez que lorsque vous payez votre renouvellement de cotisation en retard, vous n'êtes pas assuré pendant la période de retard et vous n'avez pas le droit d'utiliser les reçus de l'association.

Nous avons eu un problème avec la réinitialisation des mots de passe, mais c'est maintenant réglé.

Voici le nombre de membres dans l'association en date du 10 novembre 2019 : 283 membres (285 en 2018) dont 44 kinésologues (42 en 2018), 11 kinésologues-massothérapeutes (13 en 2018), et 228, kinésologues-massothérapeutes-kinésithérapeutes-orthothérapeutes (230 en 2018).

Ordre professionnel – Roberto Poirier/Kandy Mallet

Vous retrouverez les avancements de ce dossier dans la présentation du rapport trimestriel de Geneviève Émond. Si un projet de loi est déposé et que nous avons un ordre professionnel, l'AKKOMQ continuerait d'exister. L'ordre professionnel assure la protection du public et l'association protège ses membres. C'est donc l'association qui continuerait d'offrir l'assurance responsabilité professionnelle.

Trésorier - Daniel Chabot

Lorsque vous faites un chèque ou un virement Interac, assurez-vous que votre nom ou numéro de membre y soit écrit à quelque part. Nous recevons encore plusieurs chèques et virements au nom d'une autre personne ou d'une entreprise.

Accréditation et formation continue-Audrey D'Amours

Le nouveau document de formation continue est bien respecté et nous facilite beaucoup la tâche.

Puisqu'Audrey ne reprend pas son poste, elle s'assure de passer ses documents et procédures vers la prochaine responsable. Il pourrait y avoir un délai de quelques semaines pendant la transition.

Geneviève Émond

Analyse des défis à l'interne (AKKOMQ)

Définir et mieux encadrer le travail, les rôles et les attentes de la part des administrateurs qui occupent des postes au sein du C.A

- Être en mesure de maintenir le dialogue avec toutes les instances rencontrées
- Rendre l'association et ses membres plus visibles. Des communications bien ficelées et une meilleure présence auprès de tous les finissants en kinésiologie est essentielle
- Viser une augmentation substantielle de la visibilité de la formation universitaire et accroître le rayonnement de l'AKKOMQ auprès de kinésiologues non-membres
- Le comité de discipline doit mieux exercer son rôle de prévention et d'éducation et la formation continue doit continuer d'être bien balisée

Assurances – Dominique Boucher-Gagnon

En cas de questions, nous vous suggérons toujours d'aller voir en premier sur le site de l'AKKOMQ, dans la section assurances. Plusieurs réponses s'y retrouvent.

Great West : c'est le dossier qui prend le plus de temps. Notre dossier a été envoyé à deux reprises et nous n'avons eu aucun retour. Dominique aura une rencontre téléphonique le 25 novembre avec un contact de cette compagnie d'assurance.

Lorsque vous avez une question en lien avec les assurances, Dominique prendra votre appel au 514-717-2817. Vous pouvez aussi lui envoyer un courriel (assurances@akkomq.ca)

Politique d'annulation : Est-ce légal? C'est légal, mais il faut que ce soit fait de la bonne façon. Le client doit en avoir été informé au préalable. Techniquement, s'il n'a pas signé son accord à cette politique, vous n'avez pas le droit de charger. Minimale, il doit en avoir été informé verbalement. Toutefois, s'il décide de se plaindre à l'OPC et que vous l'avez averti que verbalement, il aura raison. Vous ne pouvez pas charger la totalité des frais. Vous subissez un préjudice lorsqu'il y a annulation. À vous de déterminer le montant qui est égal au préjudice (normalement entre 15-60% de la totalité des frais).

Rappel : Il est interdit d'émettre un reçu professionnel pour le paiement des frais d'annulation. Vous pouvez donner un reçu seulement si le service a été rendu.

Rappel : Sur votre reçu, vous devez toujours écrire votre nom, votre numéro de membre et l'adresse où le service a été rendu.

6. OPQ : suivi des discussions avec les ministères (Justice) pour le dossier de la reconnaissance professionnelle

Voir rapport trimestriel de Geneviève Émond.

7. Rapprochement FKQ/AKKOMQ et suivi du Congrès FKQ en mai 2019

Nous avons été invités et sommes allés au congrès de la FKQ cette année. La majorité des membres de la FKQ ont appris que les membres de l'AKKOMQ étaient tous des kinésithérapeutes. Toutefois, le terme «kinésithérapeute» dérange beaucoup. Nous sommes sortis de cette rencontre avec un accord de partage d'information au sujet de l'avancement professionnel. Nous avons appris plus tard que cet accord n'a pas été respecté. Chose certaine, les deux associations auront leur mot à dire quand la publication en lien avec l'ordre professionnel sera déposée.

8. Renouvellement du mandat pour la promotion et lobbying de notre profession et association (Geneviève Émond)

Proposé par Jacinte Durand

Secondé par Marie-Pier Blais

Accepté de façon unanime

9. Contrat avec une firme de lobbying National

La firme de lobbying effectuera un travail d'accompagnement pour s'assurer que nous rencontrons les bonnes personnes (médias, parti d'opposition, etc.) aux bons moments pour arriver à nos fins d'un ordre professionnel qui représente les membres de l'AKKOMQ et leur(s) formation(s) universitaire(s). En vue du dépôt

prochain du projet de loi, nous estimons qu'il est primordial d'être conseillé par des professionnels dans ce domaine.

Le contrat sera ouvert, c'est-à-dire qu'on pourra l'arrêter à tout moment. Selon les heures qu'il y aura à effectuer, le contrat devrait être entre 5 000\$ et 20 000\$

Proposé par Pierre De Luca

Secondé par Catherine Bégin

Accepté de façon unanime

11. Création d'un poste rémunéré pour la gestion du site internet

Nous cherchons quelqu'un qui aurait une formation avancée dans le domaine de l'informatique qui pourra effectuer les modifications au jour le jour, mais aussi régler les problèmes majeurs dans la maquette du site internet.

Personne n'a démontré d'intérêt

Nous engagerons à l'externe (pour un maximum de 2000\$ par année)

Proposé par Jean Charles Grellier

Secondé par Pierre De Luca

Accepté de façon unanime

12. Création d'un poste rémunéré pour la gestion de la publicité

Décision reportée à l'AGA de l'an prochain.

13. Investissement dans un fond philanthropique pour la recherche en kinésiologie (2500\$ par année)

Proposé par Roberto Poirier

Secondé par Caroline Jean

Normand Bousquet demande le vote

19 Pour

Majorité est contre

Rejeté à la majorité

14. Paiement du congrès annuel (rétroactif 2018)

Paiement du congrès annuel pour les membres du CA, puisqu'ils doivent y être.

Proposé par : Danny Gaudreau

Secondé par : Pierre De Luca

Accepté à la majorité

15. Création d'une adhésion membre pour les étudiants

Les étudiants en kinésiologie et en exercices thérapeutiques pourront être membre de l'AKKOMQ. Ils ne paieraient pas de cotisation annuelle et ne seraient pas assurés. Ils devront payer pour le congrès et ne pourront pas voter lors de l'AGA.

Proposé par Mélanie Gagné-Maher

Secondé par Hugo Cantin

Normand Bousquet demande le vote
Accepté à la majorité

16. Élections

Vice-président et comité de discipline

Nom : Anne-Marie Giasson
Proposé par Emmanuelle Gemme
Secondé par Carol-Anne Therrien
Anne-Marie Giasson accepte le poste

Trésorier

Nom : Daniel Chabot
Proposé par Emmanuelle Gemme
Secondé par Carol-Anne Therrien
Daniel Chabot accepte le poste

Directeur des événements

Nom : Bertrand Fontaine
Proposé par Emmanuelle Gemme
Secondé par Carol-Anne Therrien
Bertrand Fontaine accepte le poste

Responsable du dossier de la formation continue

Nom : Émilie Chicoine
Proposé par Emmanuelle Gemme
Secondé par Roberto Poirier
Émilie Chicoine accepte le poste

17. Varia

a. Certificats honorifiques

25 ans - Denis Rhéaume (absent)

18 Levée de l'assemblée (15h50)

Proposée par Anne-Marie Giasson
Secondé par Steve Cusson
Acceptée à l'unanimité

Président de l'assemblée : Mario Dupont
Procès verbal : Emmanuelle Gemme

Rapport trimestriel Geneviève Émond – Consultante externe

Bonjour chers membres,

J'espère que l'année 2019 aura été à la hauteur de vos attentes professionnelles respectives et que dans vos divers milieux, vous vous épanouissez et faites la différence avec votre précieux travail auprès de clientèles diversifiées.

L'heure pour ma part est au bilan. Durant cette dernière année, j'ai effectué un travail de consultations auprès de diverses instances, afin de faire entendre notre voix et de présenter nos réalités professionnelles.

D'abord, je dois vous dire que j'ai grandement apprécié ce rôle de consultante que vous m'avez accordé avec grande confiance. Grâce à ce dernier, je fais de très belles rencontres et j'ai reçu une grande écoute de la part des parties prenantes rencontrées. Vous représenter est une tâche que je prends très au sérieux et je tente de saisir toutes les occasions de le faire.

Ensuite, je dois vous dire que c'est un travail difficile, car il faut user de persuasion et être extrêmement bien préparé pour rencontrer des élus et/ou divers groupes influents. Je crois fermement que l'heure est au changement et que nous sommes dans un contexte, plus que jamais, de précarité globale et que nous devons intervenir efficacement. À la lumière de mes consultations auprès de vous, ainsi qu'auprès des ministères, experts en lobbyisme, groupes et organismes divers etc., je vous présente quelques aspects revendiqués.

Que ce soit encadré la pratique d'activité physique au Québec, par des professionnels de la santé diplômés universitaires, les kinésiolesgues.

Que la prescription d'exercice physique soit reconnue comme une modalité thérapeutique autant pour une population symptomatique ou asymptomatique et qu'elle soit encadrée et dirigée par un kinésiolelogue membre d'un ordre professionnel.

Que soit régie en bonne et due forme la pratique professionnelle du kinésiolelogue membre d'un ordre professionnel.

Que soit encadré les centres de conditionnement physique, de santé, studios, gym et autres types d'établissement par la mise en place d'une norme de qualité.

Que le titre de kinésiolelogue puisse être réservé aux bacheliers qui souhaiteront être membres d'un ordre.

Voici donc les aspects sur lesquels le travail pourra se poursuivre.

- Nous souhaitons que la population puisse être encouragée à consulter un professionnel adhérant par des mesures fiscales adéquates (exonération de taxes, crédit d'impôt, etc.)
- Nous espérons que soit réduit le «flou» actuel dans ce domaine de la santé physique afin que la population puisse bénéficier de services professionnels adéquats et standardisés et qu'elle soit encouragée à consulter un professionnel
- Nous jugeons que le kinésiolelogue est le professionnel de la santé tout désigné pour accompagner la population dans toute démarche de conditionnement physique
- Nous souhaitons que soit renversé les coûts de santé liés au curatif vers le préventif afin que le kinésiolelogue devienne un acteur de premier plan dans le système de santé actuel et qu'il puisse contribuer à la hauteur de ses compétences, à réduire les coûts liés à la non-santé

Vos préoccupations sont nombreuses et je vous rappelle quelques éléments que vous m'avez partagé.

- 37 % des membres souhaitent que soit formée une seule association pour défendre la place du kinésologue au Québec. En ce sens, nous poursuivons dans la mesure du possible, le dialogue entre autres, avec la FKQ. Afin que ce soit plus aisément dirigé notre travail dans la même direction, il devient évident que la base de la reconnaissance se fera sur ce qui nous unit, soit la formation universitaire qui permet de devenir kinésologue. Il faut savoir que le kinésologue spécialisé, c'est-à-dire celui qui détient post-baccalauréat, une formation universitaire reconnue, peut continuer d'œuvrer en utilisant l'expression : Kinésologue spécialiste en... plutôt que le double titre de kinésologue-kinésithérapeute. Les nuances et les faits supportant ce propos vous seront expliqués lors du congrès.

- 30 % d'entre vous souhaitent que le dossier de professionnalisation soit notre cheval de bataille pour la prochaine année et 21 % souhaite que des efforts importants soient faits en matière de lobbyisme. À ce niveau, vous êtes entendus, car les rencontres et les mises à jour en ce sens furent nombreuses et variées en 2019. De plus, vous serez appelés à voter au Congrès 2019 en faveur de l'octroi d'un contrat auprès d'une firme spécialisée en lobbyisme. Bien que 3 personnes de l'AKKOMQ soient inscrites en bonne et due forme au Registre des lobbyistes du Québec, le travail effectué conjointement avec cette firme permettra d'être entendu aux bons moments et par les bonnes instances. Cette collaboration permettra je l'espère, de mettre en place tout l'agenda stratégique que nous avons élaboré, de ne pas manquer d'occasions et surtout de mener intelligemment le projet de reconnaissance professionnelle.

- 29 % d'entre vous signalent que le plus grand défi de pratique est le manque d'assurabilité de nos services. À mon avis, le dossier de professionnalisation et/ou de reconnaissance professionnelle y est étroitement relié. Plus notre présence sera forte et reconnue, plus il deviendra incontournable pour les assureurs de faire appel à nous. Votre deuxième plus grand défi est celui de maintenir et de développer votre clientèle et 20 % d'entre vous ont signalé avoir des enjeux importants face à ce défi. Plus que jamais notre rôle est à mieux définir et le flou actuel nuit à l'ensemble des intervenants dans le domaine. Je vous rappelle que notre travail devrait en tout temps se baser sur des modalités et des principes reconnus scientifiquement et/ou enseignés à travers les formations universitaires.

- 56 % des membres sont d'accord pour que soit utilisé le titre de kinésologue avec les privilèges et les contraintes s'y rattachant, uniquement afin d'exercer un rôle qui sera bien défini et un travail reconnu et clarifié par un futur ordre professionnel. Au Québec, pour faire partie d'un Ordre professionnel, il faut démontrer sa compétence, y adhérer en bonne et due forme et exercer sa pratique professionnelle conformément aux lois, normes et codes qui régissent ce dernier. Des contraintes viennent avec ce privilège ainsi que des avantages. Faire partie toutefois d'un ordre, demeure toujours un choix individuel et non une obligation.

D'un point de vue interne, les défis sont nombreux aussi.

- Définir et mieux encadrer le travail, les rôles et les attentes de la part des administrateurs qui occupent des postes au sein du C.A

- Être en mesure de maintenir le dialogue avec toutes les instances rencontrées

- Rendre l'association et ses membres plus visibles. Des communications bien ficelées et une meilleure présence auprès de tous les finissants en kinésiologie est essentielle

- Viser une augmentation substantielle de la visibilité de la formation universitaire et accroître le rayonnement de l'AKKOMQ auprès de kinésologues non-membres

- Le comité de discipline doit mieux exercer son rôle et la formation continue doit continuer d'être bien balisée

Finalement, lors de notre congrès annuel de 2019, vous aurez l'occasion d'entendre sur forme de discussion animée, des kinésologues qui exercent actuellement de manière à niveler vers le haut, l'ensemble de leurs pratiques professionnelles. Ils sont issus de milieux

divers et exercent en conformité avec leurs valeurs. Ils sont conscients des enjeux actuels de notre domaine et tentent d'y faire face de manière inspirante. De plus, j'aurai l'occasion de vous entretenir sur les enjeux et défis actuels lors d'une conférence. Ma présence physique au congrès est compromise cette année en raison d'une fin de grossesse qui se complique et d'un accouchement difficile à prévoir. Pour cette raison exceptionnelle et évidemment hors de mon contrôle, il se peut que ma présentation soit en format vidéo.

En terminant, j'aimerais poursuivre mon travail de consultante pour 2020 à la lumière du travail effectué en 2019. Je demeure disponible pour maintenir la conversation avec vous et au plaisir de vous revoir. gemonde.consultation@gmail.com

Geneviève Émond, eMBA, B.Sc Kin, spécialiste en Exercices thérapeutiques